

Lettre de Jean Monnet à Robert Schuman (Paris, 14 octobre 1950)

Légende: Le 14 octobre 1950, face aux lenteurs des négociations sur le pool charbon-acier, Jean Monnet transmet à Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il évoque l'impact de la question du réarmement allemand sur les négociations en cours et expose les moyens politiques pour solutionner de façon positive le problème allemand.

Source: Jean Monnet, Robert Schuman, Correspondance 1947-1953. Lausanne: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, 1986. 188 p. (Cahiers rouges). p. 61-63.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_robert_schuman_paris_14_octobre_1950-fr-4a8f88b1-d145-4926-8d53-f7d3154b5f6a.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Lettre de Jean Monnet à Robert Schuman (Paris, 14 octobre 1950)

Projet de lettre à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

J'ai déjà attiré votre attention à plusieurs reprises — et notamment dans le télégramme que je vous ai adressé à New York le 14 septembre — sur les liens étroits qui existent en fait entre le Plan Schuman et l'ensemble du problème européen.

L'évolution actuelle de la question allemande est une nouvelle illustration de cette liaison: les Allemands ont compris que les négociations de Paris sur le charbon et l'acier ne pouvaient être séparées des conversations de Washington portant sur le réarmement, et indirectement sur la situation générale de l'Allemagne; ils jouent fort habilement sur les deux tableaux, essayant de profiter ici du renforcement de leur position obtenu ou espéré là-bas. C'est ainsi que, tout naturellement, le Professeur Hallstein, Chef de la délégation allemande, m'a remis hier une note dont je vous envoie ci-joint copie, sur les modifications que la réalisation du Plan Schuman devraient permettre d'apporter au statut d'occupation.

Je ne suis pour ma part nullement surpris, ni choqué, par le fait que les Allemands utilisent tous les moyens à leur disposition pour améliorer leur position en Europe. Mais je crois de mon devoir d'attirer à nouveau votre attention sur l'immense danger qu'il y aurait pour la France à ce que le Gouvernement n'envisageât pas lui-même l'ensemble des problèmes européens, qu'ils soient économiques ou militaires, sur le plan politique où ils trouvent leur unité.

Les travaux sur le charbon et l'acier sont tout près d'aboutir. Et cependant je rencontre, depuis quelques semaines, des difficultés accrues qui, soulevées par des techniciens et sous des prétextes techniques, risquent de retarder la conclusion et peut-être d'empêcher de conclure. J'ai été soutenu, au début, par l'expression politique que le Gouvernement a, dans sa déclaration du 9 mai, donnée à l'affaire charbon-acier. Le contexte est tout autre aujourd'hui: l'attitude négative prise par la France devant le problème du réarmement de l'Allemagne a eu le double effet de faire douter les Allemands de notre volonté de coopération et de leur laisser escompter, à notre détriment, une faveur accrue de la part des Etats-Unis. Bref, la politique qui a reçu une première expression dans le Plan Schuman paraît abandonnée par le Gouvernement français; le Plan Schuman lui-même est ainsi vidé de sa signification profonde, rétréci aux dimensions d'un simple accord technique, enlisé dans des difficultés où se bloquent les négociations. Ces difficultés ne peuvent que s'accroître si les travaux ne sont remis, pour leur conclusion, sur le plan politique où ils avaient été placés à leur début.

J'en viens au problème du réarmement allemand qui, s'il compromet aujourd'hui la réalisation du Plan Schuman, peut, j'en ai la conviction, à condition d'être traité dans le cadre d'une politique d'ensemble, servir cette réalisation et la hâter.

La question du réarmement allemand, telle qu'elle est actuellement posée, ne peut trouver sa solution qu'à notre désavantage, à celui de l'Europe et peut-être à celui de la paix.

Les milieux militaires américains, on le sait, considèrent comme essentielle la participation allemande à la défense de l'Ouest. Le Congrès fait d'un accord sur le réarmement allemand la condition du vote des crédits nécessaires à l'aide militaire, aussi bien qu'à l'envoi — par nous demandé avec insistance — de divisions américaines en Europe.

Le Gouvernement français a jusqu'ici opposé, à juste titre, un refus catégorique à tout projet de réarmement de l'Allemagne. Maintiendra-t-il ce refus? Il faut en mesurer toutes les conséquences. En tous cas le problème restera posé: en Amérique où, vraisemblablement, le réarmement allemand, qui a déjà donné lieu à d'importantes conversations entre le Pentagone et des généraux allemands, se fera sans notre accord et par-dessus notre tête; en Allemagne, où notre attitude éveillera un ressentiment durable empêchant toute coopération véritable; en France aussi, où l'idée que les Allemands doivent également faire les frais de la défense occidentale commence à trouver des adeptes.

Ce qui est hautement probable, c'est que, tôt ou tard, nous serons amenés à nous rallier à une solution de compromis (priorité à la France, armée allemande de petites unités, etc.) qui ne sera qu'une illusion. La reconstitution d'une armée nationale allemande se fera par cette voie détournée. Notre opposition n'aura servi à rien; nous aurons en outre perdu la face, en même temps que l'initiative politique et notre position de «leader» en Europe. Le Plan Schuman se fera peut-être alors, mais il se fera à Bonn, et non plus à Paris.

Il n'est pas douteux que le Gouvernement doive maintenir son opposition à la reconstitution, par quelque moyen et sous quelque délai que ce soit, d'une armée nationale allemande. Sur ce point, notre attitude doit être extrêmement ferme, et notre résolution s'opposer de front à la politique américaine. Mais nous n'avons chance de réussir qu'en donnant à cette opposition un contenu positif, inspiré par une politique européenne d'ensemble.

Soucieux de mener à leur aboutissement les négociations sur le Plan Schuman, je crois devoir vous suggérer ce qui me paraît être le seul moyen de sortir de l'impasse où sont présentement ces négociations, et d'apporter une contribution positive à la solution du problème allemand.

Le Gouvernement devrait, avant la réunion du Comité de défense fixée au 28 octobre, faire une déclaration dans laquelle:

1. Il réitérerait et motiverait à nouveau son opposition irréductible, dans l'intérêt de l'Europe et de la paix, à la reconstitution d'une armée nationale allemande.
2. Il proposerait que la solution de l'aspect militaire du problème allemand soit recherchée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes que la solution du problème charbon-acier: constitution d'une armée européenne unifiée du point de vue de son commandement, de son organisation, de son équipement et de son financement, et placée sous la direction d'une Autorité supranationale unique. Cette proposition serait adressée aux cinq pays d'Europe continentale qui ont déjà accepté, en participant au Plan Schuman, un abandon partiel de souveraineté. En un premier stade, on pourrait envisager une intégration très rapide des armées françaises, belges, hollandaises et italiennes. Ultérieurement, l'intégration à ce noyau initial de formations d'origine allemande s'effectuerait progressivement, selon un plan établi en commun.
3. La mise en œuvre de cette solution serait différée jusqu'à la conclusion des travaux sur le Plan Schuman, c'est-à-dire jusqu'à la signature du traité par les pays participants.

Les avantages de cette solution sont évidents. Non seulement elle fait directement obstacle à la politique qui tend à prévaloir aux Etats-Unis vis-à-vis de l'Allemagne, mais elle sort le Gouvernement français de l'impasse où l'a mis le refus qu'il a, très justement mais d'une façon négative, opposé au réarmement allemand; enfin elle me permet de poursuivre avec de grandes chances de succès les négociations sur le charbon et l'acier en les replaçant sur le plan politique où elles avaient été situées à l'origine.

Je souhaite vivement que le Gouvernement se rallie à cette solution, qui ne constitue en fait qu'une application nouvelle de la politique européenne définie dans la déclaration du 9 mai dernier.

Je suis, bien entendu, à votre disposition et à celle du Gouvernement pour étudier d'une façon plus approfondie les modalités de mise en œuvre des présentes propositions.

Jean Monnet

Copie dactylographiée. AMI 4/6/1